

De Thomery à Fontaine-le-Port par la Tour Denecourt et le Rocher de Samoie

Une randonnée proposée par Netra



Visorando



Randonnée n°2712142

Une randonnée de gare à gare dans l'Est de la Forêt de Fontainebleau. Le parcours alterne de larges chemins et des sentiers qui tournicotent dans la forêt. On gravit deux buttes coiffées d'une tour datant de la fin du XIXe siècle, le sommet de l'une d'elle offrant un panorama très étendu.

Durée :	5h35	Difficulté :	Difficile
Distance :	18.11km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	131m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	169m	Région :	Forêt de Fontainebleau
Point haut :	127m	Commune :	Fontainebleau (77300)
Point bas :	43m		

Description

Point de départ et accès : Gare de Thomery.

- Transilien - Ligne R, sur le tronçon entre Paris-Lyon et Montargis.
Emprunter la sortie Rue de la Gare, du côté de la voie 1, celle du sens de Paris à Montargis (si l'on arrive en sens inverse, voie 2, emprunter le passage souterrain).

Balisage Vert et Blanc

(D) Suivre la petite route en face de la sortie de la gare. Au rond-point, virer à gauche, traverser la D301 et prendre ensuite le 1^{er} chemin à gauche, la Route de la Petite Haie.

(1) Au carrefour du même nom, prendre le 3^e chemin à droite, la Route de la Butte Montceau qui démarre entre les parcelles forestières n°s 20 et 19. Aller tout droit et croiser deux chemins perpendiculaires. Après avoir traversé la Route du Prince, le chemin laisse place à un sentier qui s'élève, d'abord doucement puis sèchement. En haut, à un croisement, aller tout droit, toujours Route de la Butte Montceau, et redescendre. En bas, croiser la Route de la Fauvette. Traverser ensuite une route goudronnée (**demeurer prudent**). Traverser la Route du Grand Jarrier et aboutir aussitôt à un autre croisement.

(2) Prendre alors à droite le Chemin de Saint-Aubin. Au croisement suivant, aller tout droit. Traverser la D138 (**route passante**) et poursuivre dans le chemin face légèrement décalé sur la gauche. Ignorer un départ sur la gauche et aboutir à un croisement en T (parcelle n°4).

(3) Suivre à gauche la Route tournante du Bois Gautier. Aller tout droit en ignorant les départs sur la gauche et noter, à travers les branchages, la Seine en contrebas sur la droite. Croiser la Route du Bél Ébat côté gauche et, à la fourche qui suit, tenir la droite (la branche de gauche est un contournement par temps humide). Trouver un point de vue dégagé sur la Seine et le clocher de l'église de Samoreau sur la rive opposée. Entre 100 et 200 m après, atteindre une bifurcation.

(4) Tourner alors à gauche à angle aigu et monter légèrement. Longeur un reboisement relativement jeune à main droite. À un croisement en T, aller à gauche et, au croisement qui se présente immédiatement, continuer tout droit (Sud-Ouest).

Sans balisage

Points de passages

- D - Gare de Thomery**
N 48.394489° / E 2.764014° - alt. 88m - km 0
- 1 Carrefour de la Petite Haie**
N 48.396064° / E 2.754466° - alt. 89m - km 1.01
- 2 Croisement - Chemin de Saint-Aubin**
N 48.407004° / E 2.743973° - alt. 105m - km 2.47
- 3 Croisement en T - Route tournante du Bois Gautier**
N 48.411676° / E 2.750024° - alt. 73m - km 3.16
- 4 Bifurcation - Vue sur la - Seine (fleuve)**
N 48.421815° / E 2.74411° - alt. 69m - km 4.41
- 5 Bifurcation**
N 48.417842° / E 2.74014° - alt. 88m - km 4.96
- 6 Route D138**
N 48.418511° / E 2.737308° - alt. 65m - km 5.19
- 7 Croisement - GR1E**
N 48.424393° / E 2.733241° - alt. 84m - km 5.95
- 8 Replat**
N 48.432847° / E 2.731556° - alt. 112m - km 6.98
- 9 Plateforme au pied de la - Tour Denecourt**
N 48.434028° / E 2.726005° - alt. 127m - km 7.44
- 10 Patte d'oie**
N 48.434413° / E 2.726091° - alt. 125m - km 7.59
- 11 Croisement**
N 48.435815° / E 2.728322° - alt. 103m - km 7.87
- 12 Route D138**
N 48.440092° / E 2.726467° - alt. 93m - km 9.02
- 13 Croisement en T**
N 48.441109° / E 2.735285° - alt. 91m - km 9.76
- 14 Carrefour - Anciennes bornes de grès**
N 48.446158° / E 2.744024° - alt. 100m - km 10.94
- 15 - Tour de Samoie**
N 48.451413° / E 2.742296° - alt. 116m - km 12.03

(5) Avant de rejoindre une route, bifurquer à droite dans un chemin peu marqué (**être vigilant** pour repérer ce départ, situé plus loin que figuré sur la carte IGN). Passer au pied d'un [chêne à trois futs](#) côté gauche et descendre. Ignorer un vague départ sur la droite et laisser une vieille souche à main droite. Ignorer encore un départ sur la droite, descendre et déboucher sur la route D138.

(6) Suivre la route à droite et dépasser l'arrêt de bus "Le Prieuré". Au bout, contourner le rond-point par la droite, traverser la D210, passer au pied d'un croix métallique et s'engager à droite et en montée dans un chemin pavé. Longer le mur d'une propriété à main droite puis aller tout droit entre deux clôtures métalliques (immeuble côté gauche). Prolonger en sous-bois. À une fourche, obliquer à gauche et, au croisement qui suit, aller tout droit. Traverser la D137 à l'entrée d'Avon et passer sous le pont de chemin de fer. Au sortir du tunnel, obliquer à droite et aboutir aussitôt à un croisement.

Balisage Rouge et Blanc

(7) Suivre en face le GR®1E. Demeurer sur le chemin principal, balisé, et ignorer les départs sur les côtés. Au carrefour du Bois de la Madeleine, prendre la 3° à droite, la Route Bezout. Au Carrefour Katherine Mansfield, aller tout droit, toujours la Route Bezout, qui devient un sentier entre les fougères et qui monte bientôt sous les pins.

Balisage Rouge et Blanc + Bleu + Jaune

(8) À un replat, obliquer à gauche. Sinuer sous les pins et entre fougères et bruyère. Plus loin, descendre, traverser un chemin (Route Remard sur la carte) et remonter en face vers la Tour Denecourt. Déboucher sur une route goudronnée (sans circulation) et la suivre à droite pour aboutir à une plateforme au pied de la tour (noter un escalier qui descend sur la droite, à emprunter plus tard).

(9) Gagner sur la gauche l'escalier d'accès à la Tour Denecourt et le gravir pour un point de vue étendu. Revenir sur ses pas jusqu'en haut de l'escalier repéré auparavant.

(9) Descendre l'escalier et suivre le GR®1E ainsi que le sentier bleu n°14 (désigné n°13 sur la carte au 1/25000).

Balisage Jaune

(10) En bas de l'escalier, à une patte d'oie, suivre à droite le sentier n°13 (laisser le sentier n°14 et le GR® partir à gauche). Sinuer entre les arbres et les petits rochers. À une autre patte d'oie, virer à droite (ignorer une flèche VTT qui invite à aller à gauche). Sinuer et descendre.

Balisage Bleu + Jaune

(11) Traverser un large chemin (Route du Rocher Cassepot sur la carte) et poursuivre en face sur un sentier. Monter en sinuant, avec deux virages plus nets, un à droite puis un à gauche (bien suivre le balisage). Laisser à main gauche un [hêtre remarquable](#) marqué d'un rond Bleu et continuer tout droit sur le sentier.

À partir de là, toute tentative de description est délicate, tant le sentier zigzague entre les arbres et les petits rochers. Bien suivre le balisage, dense sur ce secteur. Au total, traverser trois chemins plus importants avant de déboucher sur la route D138.

(12) Traverser la D138 (**route très passante**) et s'engager en face dans un sentier. Sinuer, à plat et en terrain plus dégagé que précédemment, et bien suivre le balisage. Au total, traverser trois chemins plus importants avant d'atteindre un croisement en T à proximité d'une voie ferrée.

(13) Suivre alors à gauche la Route du Cèpe et passer sous le pont de chemin de fer. À la sortie, s'engager en biais sur la droite dans un sentier qui démarre au pied d'un hêtre porteur du n°362 (toujours le sentier Bleu n°13). Sinuer en forêt et traverser successivement un sentier, un chemin de terre et un chemin stabilisé (tirets doubles sur la carte au 1/25000). Continuer sur le sentier et tenir la droite à une vague fourche. À un croisement en T, aller à gauche et aboutir aussitôt à un carrefour avec trois anciennes bornes de grès (dont une borne n°882).

Sans balisage

(14) Tourner alors à gauche et passer au pied d'un chêne porteur du n°362.

Balisage Bleu

16 Croisement

N 48.451961° / E 2.735875° - alt. 103m - km 12.63

17 Carrefour de la Boissière

N 48.460919° / E 2.729433° - alt. 97m - km 14.02

18 Carrefour Victor

N 48.472764° / E 2.737704° - alt. 69m - km 15.51

19 Carrefour avec piste cyclable

N 48.479661° / E 2.755344° - alt. 56m - km 17.02

A - Gare de Fontaine-le-Port

N 48.487127° / E 2.751275° - alt. 49m - km 18.11

À la hauteur de la borne n°881, le chemin vire à droite. Dépasser la borne n°880, aboutir aussitôt à un croisement et continuer tout droit. À la patte d'oie qui suit, obliquer à gauche.

Balisage Bleu + Jaune

Au carrefour suivant, tourner à droite à angle aigu et laisser l'ancienne maison du service des eaux de Samoïs à main gauche. Après environ 250 m (plus tôt que le tracé Bleu sur la carte au 1/25000 ne le laisse supposer), bifurquer à gauche et gravir un chemin sableux entrecoupé de quelques marches de bois (**être vigilant pour repérer ce départ**). Passer au pied d'une rocher qui évoque un bilboquet. Effectuer ensuite un droite-gauche pour suivre un sentier qui se dirige vers la Tour de Samoïs bien en vue.

(15) Passer au pied de la tour en la laissant à main droite et redescendre. Après quelques dizaines de mètres, tourner à droite (**être vigilant pour repérer ce départ**). Longer à main droite le grillage d'une station de pompage. Traverser un chemin et continuer en face sur le sentier. Passer au pied d'un bloc porteur d'une plaque en hommage à René Maus et trouver deux ou trois marques d'un balisage Rouge et Blanc isolé (?). Virer à gauche puis à droite. Au croisement en T qui se présente aussitôt, tourner à gauche et longer une clôture à main droite. Au croisement situé à l'angle de la clôture, continuer tout droit.

Sans balisage

(16) Au croisement suivant, tourner à droite et quitter le sentier Bleu. Au bout, au bord d'une route goudronnée, emprunter le 3^e chemin à gauche, la Route de Chailly à Samoïs. Dépasser un banc et longer une mare à main gauche. Continuer sur le sentier momentanément encombré et poursuivre sur un bon chemin. Au croisement suivant, tourner à droite dans la Route du Champignon (panneautée plus loin). Traverser une route goudronnée au Carrefour de la Morille (**demeurer prudent**) et emprunter le chemin qui part en biais sur la gauche, la Route du Loir.

(17) Traverser la D116 (**route très passante**) et poursuivre en face (Nord-Est) avec la Route du Loir. **Attention !**, l'entrée du chemin est encombrée de végétation (situation en juillet 2020). Aller tout droit sur le chemin qui est mal entretenu et apparemment peu emprunté et traverser une piste stabilisée. Déboucher sur la Route Marrier, la suivre à droite entre les parcelles n°332 (à gauche) et n°331 (à droite) et laisser une micro-mare à main gauche. Aller au Nord-Est sur ce large et bon chemin. Traverser un chemin de terre puis un chemin stabilisé.

(18) Au Carrefour Victor, prendre la route du même nom (3^e chemin à droite). Traverser de nouveau la D116 (**route très passante**) et demeurer au Nord-Est sur la Route Victor. Traverser la Route Casimir Perrier. Au carrefour qui suit, aller encore tout droit avec la Route Victor.

Balisage Rouge Blanc

(19) Au prochain carrefour, suivre à gauche le GR®2 (traverser une piste cyclable). Le sentier est peu entretenu et parfois encombré mais il est toujours bien marqué. Aller tout droit et noter plus loin qu'il s'agit de la Route du Semeur. Après un virage à gauche, déboucher au bord de la D116.

Emprunter alors à droite à angle aigu une petite route qui descend vers la Seine. À l'angle d'un poste EDF et juste avant une barrière métallique, virer à gauche et gravir un escalier qui conduit à la hauteur d'un pont. Emprunter le pont pour franchir la Seine. À la sortie, traverser la D39 et la suivre à gauche en direction de Chartrettes. Trouver rapidement sur la droite la gare de Fontaine-le-Port (A).

Pour regagner ses pénates :

- Transilien - Ligne R, vers Melun et Paris (accès immédiat) ou Montereau (emprunter le passage souterrain).

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](#).

Pour les automobilistes :

Les deux gares sont situées sur des tronçons différents de la ligne R. Deux possibilités d'organisation :

- Avec au minimum deux véhicules : laisser un véhicule sur le parking de chacune des deux gares.
- Avec un seul véhicule : effectuer un aller ou un retour en train, avec un changement à Melun.

Chaussures de randonnée nécessaires.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Commerces à Avon, hors itinéraire entre le (6) et le (7).

Carte au 1/25000 indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description) ou trace sur smartphone à suivre avec l'application Visorando.

Recommandations concernant les sentiers balisés en Bleu :

- Les sentiers Denecourt-Colinet, balisés en Bleu, empruntent le plus souvent des sentiers qui tournicotent au milieu des rochers. Malgré la densité du balisage et son entretien (merci aux baliseurs !), il est recommandé **d'être attentif pour ne pas perdre l'itinéraire**. Si l'on ne trouve pas de balise depuis un certain temps, ne pas hésiter à revenir sur ses pas jusqu'à retrouver à nouveau le balisage.
- Les balises peuvent se situer sur trois types de supports, à trois hauteurs différentes : (i) sur des troncs d'arbre à hauteur d'œil ; (ii) sur des rochers, à la même hauteur ou plus bas ; sur des rochers affleurant le sol.
- Les balises sont en forme de tiret (ou de barrette), ne pas tenir compte des doubles flèches >< bombées en bleu ou en blanc sur certains troncs.
- **Un bon sens de l'orientation est généralement requis**. Dans la présente randonnée, c'est particulièrement le cas entre le (10) et le (15).

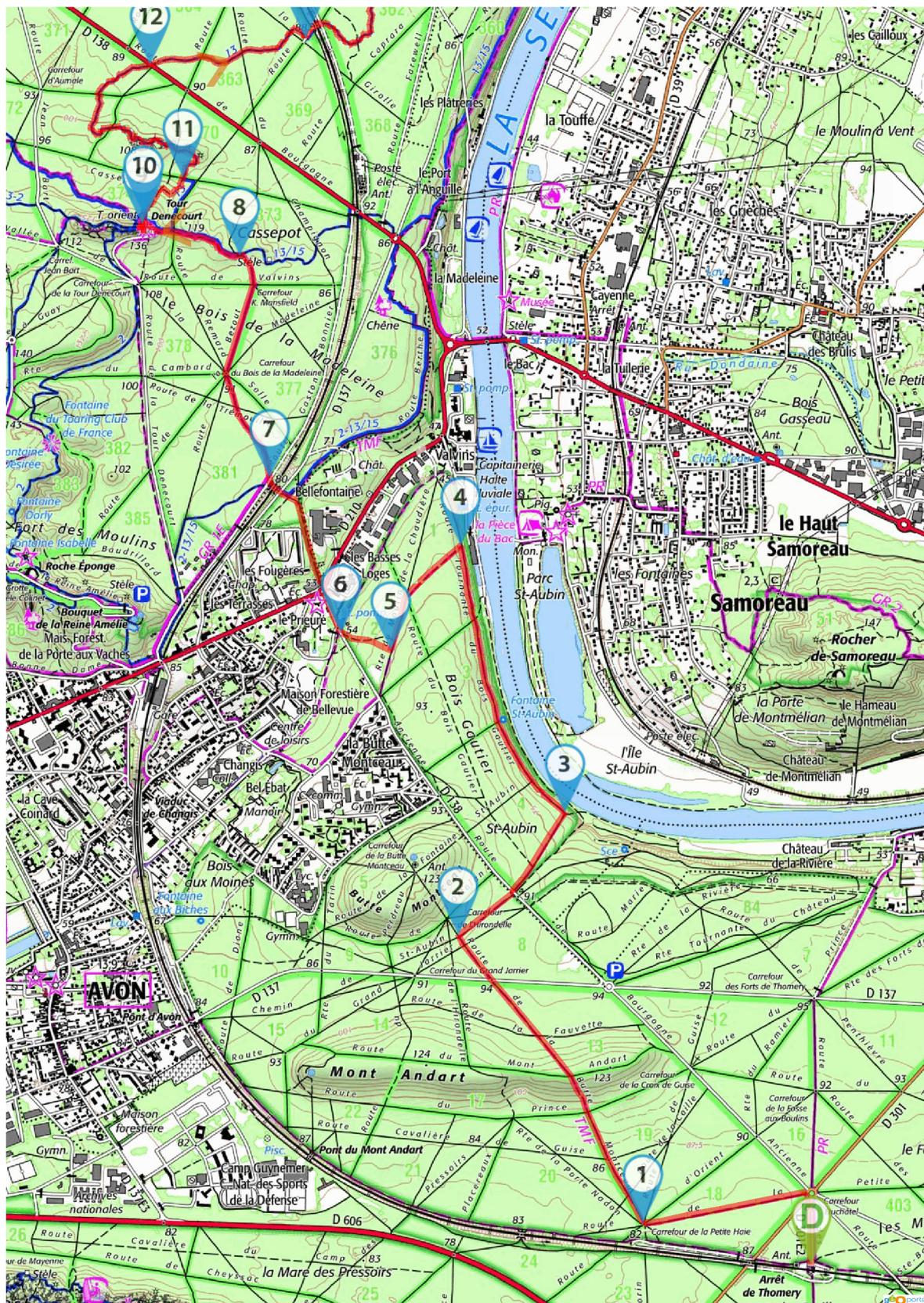
Randonnée effectuée par l'auteur le 04 juillet 2020.

A proximité

- Cheminements forestiers.
- Quelques points de vue sur la Seine, entre (3) et (4) et peu avant (A)..
- [Tour Denecourt](#) (1851, reconstruite en 1878) (9), d'où l'on bénéficie d'un panorama étendu sur la Forêt de Fontainebleau.
- Tour de Samoïs (1880) (15) dont le sommet est hélas inaccessible.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-thomery-a-fontaine-le-port-par-la-tou/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

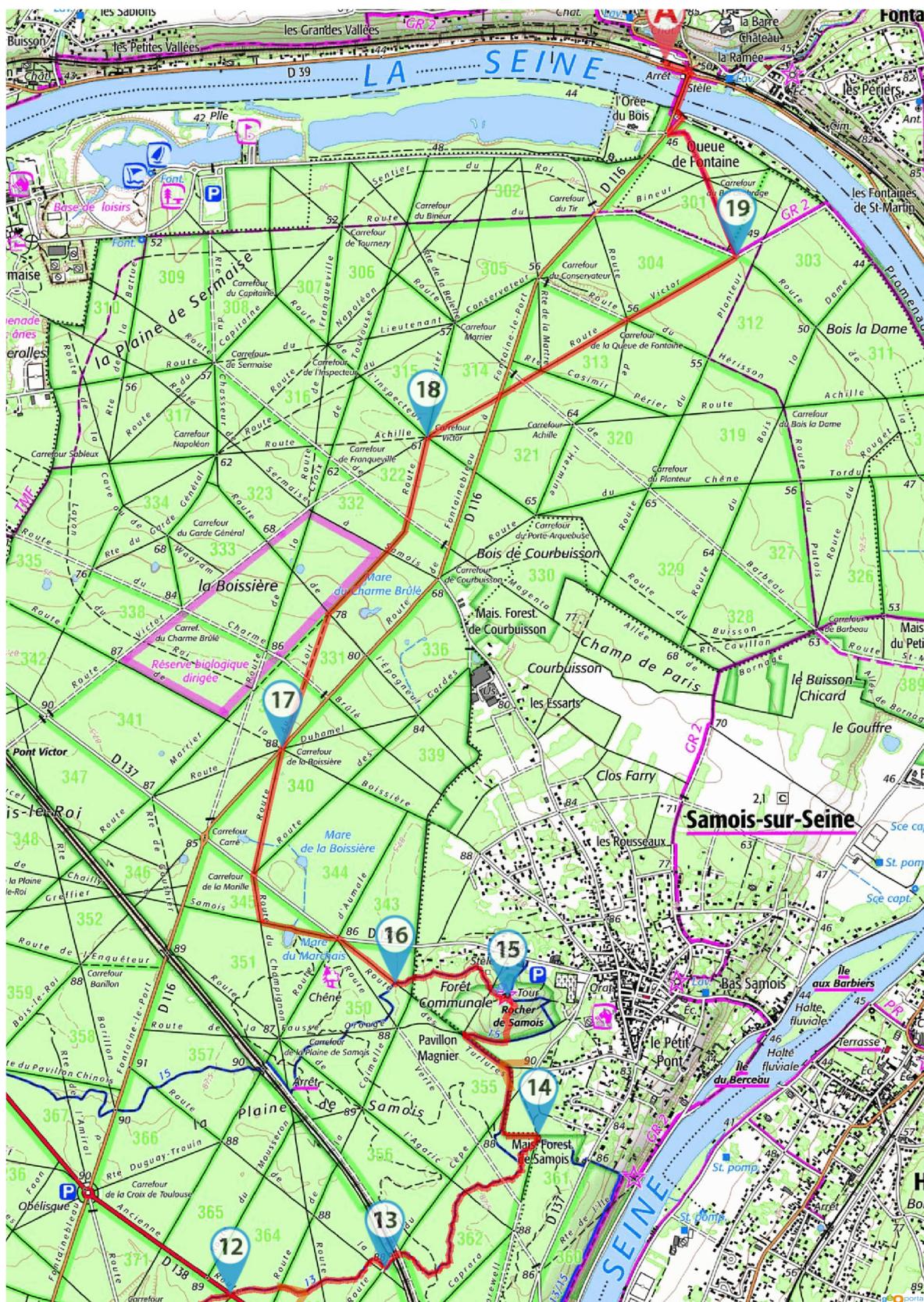


↑ N 1km

©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

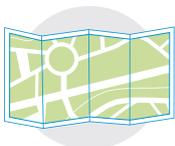
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.